



35250

2024-031

DEPARTEMENT ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT RENNES
CANTON VAL-COUESNON
COMMUNE ANDOUILLE NEUVILLE**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 septembre à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la
présidence de Mme Aurore GELY-PERNOT, Maire.

Date de convocation	23 septembre 2024
Date d'Affichage	23 septembre 2024
Nombre de Conseillers en exercice	14
Quorum	8
Nombre de Conseillers présents	10
Nombre de Votants	12

Etaient présents

Aurore Gely-Pernot, Jean-Claude Pannetier, Irène Cloteau, Catherine Gautier, Maxime Poiteaux, Julien Lemarié, Laurent Juin, Pierre Lehérisse, Frédéric Menant, Mathieu Vergnaux.

Absents Excusés

Denis Tunier pouvoir à Maxime Poiteaux, Christophe Juin, Cécile Perrot pouvoir à Laurent Juin.

Absents

Mathias Canto.

Secrétaire de Séance

Maxime Poiteaux.

Ordre du Jour :

- 1) Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 26 août 2024
- 2) Communauté de Communes Val d'Ille Aubigné : Demande Fonds de Concours 2024
- 3) Chauffage Groupe Scolaire Création By-Pass : Devis Anvolia
- 4) Eglise Remplacement Appareil de Mise en Volée Cloche 2 : Devis Biard-Roy
- 5) Questions

Monsieur Maxime Poiteaux est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Après avoir constaté que le quorum est atteint et que la secrétaire est désignée, Mme le Maire ouvre la séance.

1) Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 26 août 2024
Délibération n° 2024-70

Madame le Maire invite l'Assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 août 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,
 VU le projet de procès-verbal n'appelant aucune observation,
APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 août 2024.

2) Communauté de Communes Val d'Ille Aubigné : Demande Fonds de Concours 2024
Délibération n° 2024-71

Madame le Maire expose que la commune dispose d'une enveloppe 2024 de Fonds De Concours à hauteur de 76 898.53 E.

Considérant que les opérations Eglise (Réhabilitation du clocher) et Voirie (Travaux de modernisation) sont éligibles au Fonds de Concours, Madame le Maire propose de solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné, l'attribution d'un fonds de concours d'un montant total de 76 898.53 E.

Les plans de financement desdites opérations sont fixés comme suit :

Opération 1) Réhabilitation du Clocher de l'Eglise

Nature des dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT
Maitrise d'œuvre + SPS	39 604.60 E HT	Aides publiques (taux 78.2522%)	335 875.00 E HT
Mr Pougheol + Coordonnateur SPS	39 604.60 E HT	DETR	103 821.49 E HT
		FST	173 035.81 E HT
		Fonds de Concours	57 400.00 E HT
		Réserve Parlementaire	1 617.70 E HT
Travaux	389 616.75 E HT		
Lot 1 Maçonnerie Pierre de Taillé	114 287.95 E HT		
Lot 2 Charpente Bois	116 721.37 E HT	Autres aides	35 863.30 E HT
Lot 3 Couverture Ardoise	93 993.43 E HT	Dons Associations Privées	35 863.30 E HT
Lot 4 Beffroi Cloches Abat-Sons	64 614.00 E HT	Autofinancement	57 483.05 E HT
		- fonds propres	57 483.05 E HT
TOTAL	429 221.35 E HT	TOTAL	429 221.35 E HT

Opération 2) Travaux de modernisation Rue du Moulin et Rue de la Vallée

Nature des dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT
Travaux	49 600.25 E HT	Fonds de Concours	19 498.53 E HT
		Autofinancement fonds propres	30 101.72 E HT
TOTAL	49 600.25 E HT	TOTAL	49 600.25 E HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
 Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assuré, hors subventions, par la commune,
 Décide :
 * de solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné, l'attribution d'un fonds de concours d'un montant total de 76 898.53 E
 * d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

3) Chauffage Groupe Scolaire Création By-Pass : Devis Anvolia
Délibération n°2024-72

Mme le Maire porte à la connaissance des Elus le devis proposé par l'entreprise Anvolia au titre de la création d'un By-Pass afin de réguler le chauffage en cas de panne d'une des pompes à chaleur. Le coût de l'opération s'élève à 3 557.45 E TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- * **DE VALIDER** ladite opération,
- * **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer le devis.

4) Eglise Remplacement Appareil de Mise en Volée Cloche 2 : Devis Biard-Roy
Délibération n°2024-73

Mme le Maire porte à la connaissance des Elus le devis proposé par l'entreprise Biard-Roy d'un montant de 1 839.60 E TTC au titre de la fourniture et de la pose d'un appareil de mise en volée pour la cloche n°2.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix Pour et 1 Abstention :

Considérant la nécessité de remplacer l'appareil de mise en volée de la cloche n°2 hors service en raison de sa vétusté et non à la suite de tensions électriques excessives, comme l'affirme l'entreprise,


Décide d'autoriser Madame le Maire à signer le devis.

5) Questions Diverses

- * **Projet Eolien** : audition des candidats sélectionnés
- * **Projet Lotissement Communal** : Etude Trésor Public
- * **Décision du Maire n°D24_02** : Fongibilité des Crédits
- * **Projet Centre Socioculturel** : Lancement des Travaux en septembre 2025
- * **Marquage au sol cour de récréation Ecole** : Grand travail d'équipe au sein de l'atelier Peinture
- * **Autopartage** : dysfonctionnement du véhicule
- * **Prochain Conseil Municipal** le lundi 28 octobre 2024 à 20h00.

La séance est levée à 21h35mn.

Le Secrétaire de Séance,
Maxime Poiteaux



Madame le Maire,
Aurore GELY-PERNOT.

